

*Questions orales***LES PÊCHES**

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, les pêcheurs ainsi que le personnel à terre et des bateaux-annexes souffriront cet hiver en raison du manque de poisson et de travail. Le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés a demandé le rétablissement du programme de normes variables d'admissibilité afin que ces travailleurs puissent toucher des prestations d'assurance-chômage.

Le ministre des Pêches et des Océans m'a écrit que lui et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration avaient décidé de ne pas augmenter les prestations d'assurance-chômage dans le cas des pêcheurs de la côte ouest.

Le ministre peut-il nous dire comment il pense que ces travailleurs vont survivre cet hiver?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question en Chambre il y a une semaine ou dix jours. Le programme de mesure d'urgence vise les pêches nulles. Dieu merci, ce problème ne s'est pas manifesté cette année sur la côte ouest du pays. Par conséquent, il n'y a pas lieu d'appliquer le programme à cet endroit.

Malheureusement, 17 semaines d'emploi sont nécessaires pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage dans la région du Lower Mainland de la Colombie-Britannique. Cela est regrettable en un sens, mais ce critère montre que le taux de chômage est plus bas à cet endroit que dans la plupart des autres régions du pays. Tel est le problème.

Je rappelle à la députée qu'il y a eu une grève cet été et que celle-ci a aussi eu une incidence sur le nombre de semaines consacré au traitement du poisson.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, il est important que le ministre comprenne que, lorsqu'il n'y a plus de poisson et que ceux qui dépendent de sa disponibilité ne peuvent plus travailler, la pêche est nulle.

Je voudrais savoir pourquoi, il y a trois ans, la même industrie a bénéficié de normes variables d'admissibilité, alors qu'à ce moment, la pêche n'était pas nulle.

Voici ma question au ministre. Malgré la publication hier du rapport Pearse-Larkin, qui dit clairement que le gouvernement a mal administré la pêche sur la côte

ouest, celui-ci refuse d'aider les travailleurs victimes de son incompétence. Le ministre ne croit-il pas qu'il a une obligation envers les travailleurs déplacés du fait de sa mauvaise gestion et va-t-il exhorter le ministre de l'Emploi à établir des normes d'admissibilité variables pour ces travailleurs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, si la députée pouvait me dire dans quel secteur la pêche a été nulle en Colombie-Britannique, cette année, je lui en serais reconnaissant. En fait, même si la quatrième année du cycle biologique du saumon est généralement pauvre, le nombre de saumons de remonte a été, cette année, le deuxième plus élevé en 80 ans. La pêche n'a pas été nulle en Colombie-Britannique.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir ce genre de programme parce que les conditions qui président à son application ne sont pas réunies.

Mme Langan: Les gens sont sans travail.

M. Crosbie: Les interjections de la députée ne changent rien à la situation. Le poisson est revenu. Il était au rendez-vous.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Elle concerne d'autres problèmes de gestion au sein de son ministère.

J'ai obtenu une note de service, datée de mai 1991, d'un conseiller juridique à l'emploi de son ministère, sur la côte ouest. La note porte sur une enquête que la GRC effectue au sein du ministère, relativement à un projet controversé dans le nord de la C.-B., celui de Kemano. Dans la note de service, on soulève des questions sur le ministère, sur l'enquête de la GRC, son but et la façon dont elle a commencé.

• (1430)

Le ministre expliquera-t-il à la Chambre la nature de l'enquête que la GRC effectue au sein de son ministère, relativement au projet de l'Alcan? Quand le Parlement obtiendra-t-il un rapport sur cette question et quand le ministre remettra-t-il de l'ordre au sein de son ministère?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député se montre féroce dans ses questions.